

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 24 novembre 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 20 décembre 2007 où l'opération 900 112 – ROUEN SAINT SEVER NOUVELLE GARE a été transférée du PAF de la Ville de Rouen vers le PAF de la Métropole Rouen Normandie (MRN),
- Vu le Programme d'Action Foncière de la Métropole Rouen Normandie du 18 octobre 2021,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'autoriser** l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération 900112 - 76 - MRN "ROUEN SAINT SEVER NOUVELLE GARE" - PAF DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE, dont l'enveloppe initiale de 3 millions d'euros a été consommée suite à des premières acquisitions sur ce périmètre de veille foncière.

L'enveloppe projet est portée à **5 000 000 € HT**, soit une enveloppe initiale de 3 000 000 € HT augmentée de 2 000 000 € HT (Opération 900112 - 76 - MRN "ROUEN SAINT SEVER NOUVELLE GARE" - PAF DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE)

Cette délibération vaudra avenant au Programme d'Action Foncière de la Métropole Rouen Normandie (MRN).

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

**Sébastien LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

**Gilles GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le

Pour le Préfet  
et le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Pour les Affaires Régionales

**Philippe LERAÏTRE**

**27 NOV. 2023**